



ACAD

L'Aide à Domicile

CASIM

Une offre de services variée et complète

L'ACAD est une association autorisée et tarifiée par le Conseil Départemental 13. Le Service d'Aide A Domicile de l'ACAD est habilité à l'aide sociale. Depuis 1997, l'ACAD propose ses services d'accompagnement pour faciliter la vie à domicile sur l'ensemble du territoire marseillais. Sa priorité est de favoriser et de maintenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de leur permettre de trouver les solutions les plus adaptées à leurs besoins et de les mettre en œuvre dans le respect permanent d'une prestation de qualité. Tout le personnel de l'ACAD est associé à une démarche qualité pour assurer une prise en charge respectant nos engagements fondamentaux, qui sont :

- la confiance et la compétence de nos équipes
- le respect des choix de vie et de l'intimité
- la relation humaine de qualité avec une aide et un suivi personnalisé

Les missions du Service d'Aide à Domicile :

- Contribuer au maintien du bénéficiaire dans son cadre de vie le plus longtemps possible
- Soutenir le bénéficiaire dans les actes de la vie quotidienne afin de préserver son autonomie
- Apporter une aide ponctuelle ou régulière pour aider à faire face aux charges d'entretien du domicile
- Développer et maintenir le lien social
- Soulager les aidants



Un partenariat avec le service social du CASIM

Le service d'aide à domicile de l'ACAD travaille en synergie avec le pôle d'accompagnement social personnes âgées du CASIM afin de proposer une réponse globale et spécialisée à nos aînés. Ainsi nos usagers bénéficient de nombreux services : soutien psychologique, information et orientation sociale, accès à des programmes favorisant le lien social (visites à domicile, activités culturelles et récréatives, sorties...).

L'ACAD en chiffres



Les valeurs de l'ACAD



Solidarité



Respect



Citoyenneté



Engagement militant



Professionalisme



Assistance pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap

- Accompagnement à la vie quotidienne
- Aide aux déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du logement, à l'hygiène corporelle, à l'habillage, à la prise des repas
- Courses, préparation des repas
- Réalisation des tâches administratives
- Garde de jour et garde de nuit possible



Garde d'enfants dès la naissance

Dans leur environnement les enfants gardent leurs repères et se sentent naturellement en sécurité. Le respect des habitudes de l'enfant et de ses rythmes de vie est primordial :

- Contribuer au confort, à l'éveil, au bon développement de l'enfant,
- Veiller à sa sécurité physique, psychique et affective
- Répondre aux besoins spécifiques de l'enfant : hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire et autres (bain, préparation des repas, prise des repas, changes, levers/couchers...)
- Accompagner l'enfant lors des trajets domicile-école-crèches-activités périscolaires
- Aider à la réalisation des devoirs des plus grands et s'assurer que le travail est effectué dans de bonnes conditions



Accompagnement véhiculé

Pour les personnes ayant besoin d'une aide pour se déplacer, nous mettons à votre disposition nos véhicules (dont un est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite). Nos accompagnateurs vous conduisent dans vos déplacements extérieurs: rendez-vous médicaux et/ou administratifs, faire ses courses, se rendre à ses activités, se promener...



Travaux ménagers

L'aide à domicile s'occupe de l'entretien du domicile, ménage, lessive, repassage... Une formule adaptée aux actifs et aux personnes retraitées



Petits bricolages

Certains actes de la vie quotidienne sont aujourd'hui difficiles à réaliser. Ce service nous permet de proposer des solutions adaptées à tous, qu'il s'agisse d'une prestation ponctuelle ou régulière, pour quelques heures ou pour toute l'année (changer un joint, une ampoule, fixer un cadre, monter un meuble...)



Les missions du SSIAD



- Prévenir la perte d'autonomie et éviter l'hospitalisation.
- Préserver le maintien à domicile du patient et stimuler ses capacités dans les gestes quotidiens.
- Dispenser sous prescription médicale des soins d'hygiène corporelle (aide à la toilette, à l'habillage, surveillance du traitement, prévention d'escarre...) et des soins infirmiers (piqûres, pansements...).
- Favoriser le bien-vieillir par un accompagnement quotidien de qualité grâce à une équipe de professionnels qualifiés composée d'aides-soignantes, d'une infirmière et d'un infirmier coordinateur.
- Evaluer les besoins, planifier les soins et coordonner l'intervention des différents intervenants médico-sociaux, paramédicaux et familiaux.
- Assurer un suivi des soins pour faciliter le retour à domicile après une hospitalisation et accompagner le patient et ses proches dans les différentes étapes de la maladie.



8ème, 9ème & 10ème

arrondissements
de Marseille



7 jours sur 7

En fonction de la
prescription médicale et de
l'évaluation des besoins

Les modalités de prise en charge

Le coût d'intervention est pris en charge à 100% par la sécurité sociale sous prescription médicale.

1. Prescription médicale

2. Evaluation au domicile

afin de connaître les besoins
& apporter les réponses les plus appropriées

3. Proposition d'un planning d'intervention

selon la nature des soins et des besoins, le nombre de passages,
les jours et les heures d'intervention au domicile

SSIAD

7 rue d'Italie 13006 Marseille

Tel : 04 96 10 31 59

Infirmier coordinateur : 07 56 42 45 39

Mail : contactssiad@acad.fr

Site internet : www.acad.fr

Portage de repas

Ce service est autorisé par le Conseil Départemental 13 et les services vétérinaires du Département depuis Octobre 2004, éligible aux aides de l'état et aux déductions fiscales. Il a pour vocation de répondre aux besoins de tous ceux qui rencontrent des difficultés pour préparer leurs repas et qui souhaitent bénéficier d'un service de livraison à domicile de repas cashers, Depuis 2019, l'ACAD a engagé un partenariat avec le traiteur « Saveurs et Partage » répondant aux règles de cacherout. Ce fort partenariat permet d'assurer des repas de qualité, adaptés et équilibrés.



Pour qui ?

Toute personne pour qui la préparation des repas représente une réelle difficulté en lien avec la situation vécue

Personnes invalides, handicapées, en convalescence et/ou hospitalisées



Personnes âgées de plus de 60 ans, en perte d'autonomie permanente ou temporaire

Répondre à la demande croissante des usagers afin d'être au plus proche de leurs besoins en matière de respect des rites religieux

Répondre aux besoins de nos partenaires dans le secteur sanitaire et médico-social dans la sous-traitance de repas casher

Permettre aux personnes hospitalisées ou à domicile de garder leur autonomie dans le choix des repas



Apporter un soin particulier à la qualité des repas, élaborés avec des produits frais

Prévoir un plat de remplacement pour tenir compte des goûts, habitudes alimentaires



- Menus annoncés chaque mois pour le mois suivant
- Choix des repas
- Possibilité d'adaptation des menus



Livraisons du lundi au vendredi (les repas du samedi & dimanche sont livrés le vendredi), de 7H30 à 12H30, sur l'ensemble du territoire marseillais.

Nos engagements qualité

L'ACAD associe l'ensemble de ses équipes dans la démarche qualité afin d'assurer une prise en charge respectant ses engagements fondamentaux :



LE RESPECT DE VOS DROITS ET DE VOS CHOIX

- Une écoute attentive avec une approche globale et concertée des besoins.
- Le respect des demandes, des attentes et des choix de vie des personnes que nous accompagnons.
- Des professionnels engagés participent activement à rendre nos valeurs concrètes chaque jour.
- Respect de la confidentialité et de l'intimité de chaque bénéficiaire.



UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

- Un accompagnement individualisé : les besoins, les attentes, les habitudes et le rythme de vie de chaque usager sont pris en compte.
- En fonction de l'évolution des besoins, les prestations sont réajustées.
- La participation des usagers est sollicitée. La qualité des prestations réalisées est régulièrement évaluée par le biais d'enquêtes de satisfaction afin d'améliorer l'ensemble de nos services.



DES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ

- La professionnalisation et la formation des personnels d'intervention et d'encadrement concourent au respect de la dignité et de l'intégrité de la personne.
- La prévention des risques de maltraitance passe par la diffusion et l'appropriation des bonnes pratiques professionnelles, la généralisation des démarches d'évaluation et de gestion des risques de maltraitance, et le développement de la formation des professionnels à la bientraitance.
- Une démarche de prévention de lutte contre les risques professionnels est déployée.



UNE PRISE EN CHARGE CONTINUE ET COORDONNÉE

1

Evaluation de vos besoins et de vos attentes, et programmation d'une première visite à domicile.

2

Proposition d'un devis. Un contrat clair précisant les missions, les tarifs et nos engagements. Une fois le contrat établi, un "référent" ACAD vous est attribué.

3

Mise en place d'un projet personnalisé en adéquation avec vos besoins, vos habitudes et votre rythme de vie. Un planning annonçant les horaires de passage des intervenants est délivré.

4

Vos besoins sont réévalués régulièrement par votre référent.

5

Votre projet personnalisé est mis à jour minimum une fois par an et au-delà si nécessaire.





L'ACAD assure une continuité de service (entre 7h et 20h et 24h/24 en fonction des besoins) sur l'ensemble du territoire marseillais



L'ACAD s'engage à remplacer l'intervenant habituel en cas d'interruption sous 48h (d'éventuelles modifications d'horaires peuvent être proposées. Si l'utilisateur ne souhaite pas de remplaçant, il doit le signaler à son référent.)



L'utilisateur doit contacter son référent ACAD pour signaler toutes absences (congé, voyage, hospitalisation programmée...)

Un parcours d'accompagnement fluide



L'ACAD est à votre écoute du lundi au jeudi de 9H00 à 17H00 et le vendredi de 8H30 à 15H30



L'ACAD assure une astreinte pour les jours de fermetures (jours fériés, week-ends). Vous pouvez nous contacter au 06 20 38 32 84

Des professionnels d'intervention formés



- Une équipe pluridisciplinaire et coordonnée
- Un personnel qualifié et expérimenté pour favoriser le maintien des bénéficiaires à leur domicile
- Formation en continu de nos équipes

Des modes d'intervention adaptés

L'ACAD pourra vous aider à choisir le mode d'intervention le plus adapté à vos besoins, à vos ressources et à vos souhaits.

	MODE PRESTATAIRE	MODE MANDATAIRE
Vos rôles et missions	<p>Vous n'êtes pas employeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous n'avez aucune démarche administrative à réaliser • Vous pouvez adapter la prestation • La continuité du service est garantie 7 jours sur 7 par une équipe d'intervenants à l'écoute de vos besoins • Le personnel est formé et encadré 	<p>Vous avez le statut d'employeur mais vous déléguez les formalités administratives à l'ACAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de salarié • Rédaction du contrat de travail • Aide au remplacement en cas d'absence • Edition des bulletins de salaire et des factures • Immatriculation à l'URSSAF • Déclaration trimestrielle • Attestation fiscale • Conseil juridique
En résumé	<p>Solution la plus simple, la plus souple et la plus sécurisante pour vous. Vous n'avez aucune contrainte et vous vous appuyez totalement sur l'ACAD.</p>	<p>Vous êtes accompagné par l'ACAD dans votre fonction employeur.</p>

Nous prenons en charge : Les démarches concernant les aides : APA, CARSAT, Aide sociale, Caisses de retraite, Mutuelles Dispositif Sortir plus, MDPH...

Nous fournissons : Les reçus de CERFA pour les réductions et/ou crédits d'impôts de 50% de vos dépenses dans les conditions fixées par la loi. Nous acceptons : Les CESU préfinancés

L'ACAD conformément à ses obligations informe chaque usager de la possibilité de recourir à des dispositifs réglementaires qui encadrent le respect des droits des personnes accompagnées par nos associations.

PERSONNE QUALIFIÉE

Considérant que toute personne prise en charge en établissement social ou médico-social, ou son représentant légal, peut, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, faire appel à une personne qualifiée. Le demandeur est libre de choisir la personne qualifiée de son choix sur la liste départementale. Une personne qualifiée ne peut se saisir elle-même d'une situation, elle doit avoir été sollicitée par un usager. La mission assurée par une personne qualifiée est gratuite pour l'usager qui la sollicite. L'usager peut envoyer un mail à l'adresse suivante : personne.qualifiee13@gmail.com

PERSONNE DE CONFIANCE

La personne de confiance est consultée au cas où le bénéficiaire rencontre des difficultés dans la connaissance et la compréhension de ses droits. Si le bénéficiaire le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens afin de l'aider dans ses décisions. La personne de confiance ne doit pas être confondue avec la personne à prévenir en cas d'urgence. Ceci étant, une même personne peut occuper ces deux fonctions. La désignation d'une personne de confiance peut être annulée ou modifiée à tout moment.



Contact

L'ACAD est à votre écoute pour toute question et autre information :



Heure d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9h à 17h
Le vendredi de 8h30 à 15h30

Pendant les heures d'ouverture :

- Accueil téléphonique : 04 96 10 06 90
- Accueil physique : nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Accès



Nos partenaires



109 Rue Breteuil - 13006 Marseille
Tel : 04 96 10 06 70
Mail : contact@casim.fr
Site internet : www.casim.fr



7 Rue d'Italie - 13006 Marseille
Tel : 04 96 10 06 90
Mail : contact@acad.fr
Site internet : www.acad.fr



31 Boulevard Bernex- 13008 Marseille
Tel : 04 96 73 04 58
Mail : lesoliviers@casim.fr
Site internet : www.casim.fr